

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2014

Le trois Mars deux mille quatorze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Loïc RANCHERE Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRAULT, Mme M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Martine GENDRAUX, Mme Marie-Noelle AIMARD, Mme Valérie INGLIN, Mme Marie-Claire RAGOT, M. Arthur JONES

**ETAIT ABSENT:** M. Philippe FAUCON qui a donné pouvoir pour voter en ses lieu et place à Mme Sylvie MAGNAIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée pour cette dernière réunion du mandat 2008-2014 et espère qu'il lui sera donné l'opportunité de pourvoir en présider d'autres.

Après adoption du compte rendu de la séance en date du 27 Janvier 2014, le Conseil Municipal délibère comme suit :

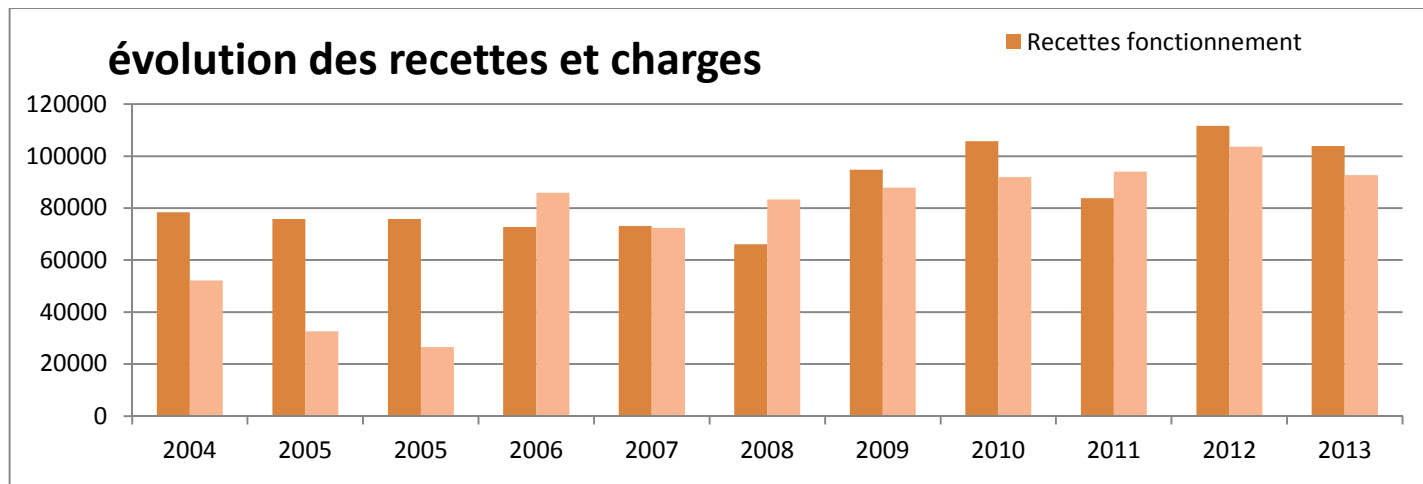
## COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif est le bilan des écritures de l'année, qu'il a passées en vertu des autorisations de crédits établies par le Conseil Municipal.

Ce document doit être strictement en conformité avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

### SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire commente l'évolution des recettes et charges de fonctionnement de ce service



#### Les faits marquants en 2013 :

- Transfert au Syndicat 4B du château d'eau Route de Sauzé-Vaussais, à compter du 01.01.2013, ce qui génère une diminution des charges liées notamment à l'emprunt concernant l'étanchéité également transféré.
- Pas de travaux par la commune sur le réseau.
- Tarifs 2013:

Tarif de l'Abonnement : maintien du tarif à 35 € par compteur

Tarif du m3 : augmentation revue à la baisse (pour tenir compte du transfert du château d'eau) de 0.55€ à 0.50€.

Le résultat global qui indique un niveau de trésorerie égal à celui du début de mandat, est donc le suivant :

SERVICE DES EAUX	EXERCICE 2013			Report du résultat de l'exercice 2012	RESULTAT CUMULE 2013
	Recettes	Dépenses	Résultat 2013		
<b>Fonctionnement</b>	103 870,54 €	92 657,53 €	11 213,01 €	20 886,48 €	<b>32 099,49 €</b>
<b>Investissement</b>	30 658,53 €	9 000,00 €	21 658,53 €	52 670,14 €	<b>74 328,67 €</b>
<b>Résultats cumulés inv &amp; fonct</b>			<b>32 871,54 €</b>	<b>73 556,62 €</b>	<b>106 428,16 €</b>

Aucune remarque n'est formulée quant à l'exécution de ce budget. Monsieur le Maire intéressé par la décision à prendre, quitte la salle et Madame Sylvie Magnain 1<sup>ère</sup> adjointe invite l'assemblée à se prononcer quant au compte administratif 2013 du budget annexe « Service des Eaux » qui est adopté à l'unanimité (16 voix).

Le Compte de Gestion 2013 de ce budget annexe conforme au Compte administratif est également adopté à l'unanimité (17 voix).

### LOTISSEMENT DE LA GARE

Monsieur le Maire commente l'évolution des recettes et charges de fonctionnement de ce service et rappelle par ailleurs, les travaux réalisés sur le parc locatif de la commune.

- L'isolation des 14 logements composant le parc communal du lotissement de la gare, a été réalisée en 2013.
- Cette année, au gré des mouvements de locataires, 4 maisons ont été rénovées. Du fait de ces travaux imprévisibles mais nécessaires, le budget principal a versé une somme de 15 111 € à ce budget annexe. Il est rappelé que pendant plusieurs années précédentes, c'est une somme annuelle de 10 000 € qui était transférée du budget annexe vers le budget principal pour contribuer aux travaux sur les autres logements communaux (Place Emile Thomas, Résidence Gontier).

Le résultat global est donc le suivant où il est souligné que l'excédent de fonctionnement permet d'envisager l'équilibre de la section d'investissement en 2014 :

LOTISSEMENT DE LA GARE	EXERCICE 2013			Report du résultat de l'exercice 2012	RESULTAT CUMULE 2013
	Recettes	Dépenses	Résultat 2013		
<b>Fonctionnement</b>	96 345,11 €	40 563,01 €	55 782,10 €	3 934,35 €	<b>59 716,45 €</b>
<b>Investissement</b>	64 803,40 €	57 579,97 €	7 223,43 €	<b>-63 178,90 €</b>	<b>-55 955,47 €</b>
<b>Résultats cumulés inv &amp; fonct</b>			<b>63 005,53 €</b>	<b>-59 244,55 €</b>	<b>3 760,98 €</b>

Aucune remarque n'est formulée quant à l'exécution de ce budget. Monsieur le Maire intéressé par la décision à prendre, quitte la salle et Madame Sylvie Magnain 1<sup>ère</sup> adjointe invite l'assemblée à se prononcer quant au compte administratif 2013 du budget annexe « Lotissement de la Gare » qui est adopté à l'unanimité (16 voix).

Le Compte de Gestion 2013 de ce budget annexe conforme au Compte administratif est également adopté à l'unanimité (17 voix).

### COMMERCE RESIDENCE GONTIER

Monsieur le Maire indique qu'une seule écriture de régularisation a été faite en 2013, avant la suppression de ce budget annexe devenu sans raison d'exister depuis la fin du crédit bail avec Monsieur et Madame DUCROS.

Ainsi l'excédent de ce budget annexe d'un montant de 5.29 € a été reversé au budget principal de la commune.

Aucune remarque n'est formulée quant à l'exécution de ce budget. Monsieur le Maire intéressé par la décision à prendre, quitte la salle et Madame Sylvie Magnain 1<sup>ère</sup> adjointe invite l'assemblée à se prononcer quant au compte administratif 2013 du budget annexe « Commerce Résidence Gontier », qui est adopté à l'unanimité (16 voix).

Le Compte de Gestion 2013 de ce budget annexe conforme au Compte administratif est également adopté à l'unanimité (17 voix).

## LOTISSEMENT DE LA GARENNE DU BOIS AUX PINS

Monsieur le Maire souligne qu'aucune transaction n'ayant été réalisée en 2013, aucune écriture n'a été passée.

Il indique que des réflexions sont menées pour relancer la vente des parcelles.

Aucune remarque n'est formulée quant à l'exécution de ce budget. Monsieur le Maire intéressé par la décision à prendre, quitte la salle et Madame Sylvie Magnain adjointe invite l'assemblée à se prononcer quant au compte administratif 2013 du Lotissement de la Gare qui est adopté à l'unanimité (16 voix).

Le Compte de Gestion 2013 de ce budget annexe conforme au Compte administratif est également adopté à l'unanimité (17 voix).

## BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

### Section de Fonctionnement

Monsieur le Maire commente les écritures 2013 dont le détail est le suivant :

COMPTE	DEPENSES	CA2012	BP2013 sans DM	CA 2013	CA2013// BP2013		CA2013 / CA2012	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	416 847,58 €	424 180,00 €	434 733,26 €	10 553,26 €	2,49%	17 885,68 €	4,29%
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK	209 175,18 €	210 600,00 €	217 675,26 €	7 075,26 €	3,36%	8 500,08 €	4,06%
61	SERVICES EXTERIEURS	146 022,54 €	143 000,00 €	136 892,23 €	-6 107,77 €	-4,27%	-9 130,31 €	-6,25%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	42 314,36 €	58 380,00 €	58 882,13 €	502,13 €	0,86%	16 567,77 €	39,15%
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	19 335,50 €	12 200,00 €	21 283,64 €	9 083,64 €	74,46%	1 948,14 €	10,08%
012	CHARGES DE PERSONNEL	714 369,05 €	740 000,00 €	755 252,25 €	15 252,25 €	2,06%	40 883,20 €	5,72%
14	ATTENUATION DE PRODUITS	526,00 €	600,00 €	536,00 €	-64,00 €		10,00 €	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	245 981,74 €	261 700,00 €	292 054,47 €	30 354,47 €	11,60%	46 072,73 €	18,73%
66	CHARGES FINANCIERES	65 752,40 €	70 013,00 €	64 958,59 €	-5 054,41 €	-7,22%	-793,81 €	-1,21%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	47 149,34 €	13,00 €	47 678,53 €	47 665,53 €	66657,92%	529,19 €	1,12%
	<b>TOTAL</b>	<b>490 626,11 €</b>	<b>1 496 506,00 €</b>	<b>595 213,10 €</b>	<b>98 707,10 €</b>	<b>6,60%</b>	<b>104 586,99 €</b>	<b>7,02%</b>
	<b>TOTAL SANS CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>443 476,77 €</b>	<b>1 496 493,00 €</b>	<b>547 534,57 €</b>	<b>51 041,57 €</b>	<b>3,41%</b>	<b>104 057,80 €</b>	<b>7,21%</b>

Plusieurs explications quant à l'évolution des dépenses ainsi détaillées :

- Electricité : + 15 400 € (un RDV est pris avec EDF pour reprendre les facturations qui sont parfois établies sur des prévisions de consommation et parfois aussi décalées d'un exercice à l'autre)
- Combustibles : - 8000 € (fonctionnement optimisé de la chaudière bois)
- Assurances : - 15 000 € (conséquence de la renégociation des contrats)

- Adelyce + Ecofinances : +10 000 € (maintenance logiciels de gestion et participation à Ecofinance qui est intervenu pour la mise à jour des taxes foncières)
  - Fêtes et cérémonies : + 10 000 € (organisation en 2013 des Nuits Romanes avec en recettes une aide régionale)
  - Personnel : + 41 000 € (présence de personnel intérimaire pour les remplacements de personnel en arrêts de maladie – compensation partielle en recette)
  - Charges indemnités élus : + 7 000 € (augmentation liée aux charges sociales maintenant dues pour l'indemnité du maire qui elle n'a pas évoluée)
  - Déficit budget gare : + 15 000 € (pour contribuer aux travaux de réfection de logements avant nouvelle location, certains occupants étaient locataires depuis 1988)
  - SIVU : + 22 000 € (des travaux supplémentaires ont été effectués)
  - Remboursement Ciné-Chef : + 15 500 € (versement à Ciné Chef d'une somme indue, reçue au titre de la mise en place du cinéma numérique au Centre Culturel)
- **Total : + 102 900 € sans quoi les dépenses de fonctionnement 2013 seraient restées stables.**

COMPTE	RECETTES	CA2012	BP2013 sans DM	CA2013	CA2013// BP2013		CA2013 / CA2012	
013	ATTENUATION DE CHARGES	17 998,58 €	3 000,00 €	23 698,84 €	20 698,84 €	68,96%	5 700,26 €	31,67%
70	PRODUITS DES SERVICES	111 777,26 €	108 850,00 €	124 602,42 €	15 752,42 €	14,47%	12 825,16 €	11,47%
73	IMPOTS ET TAXES	963 247,33 €	984 258,22 €	1 042 590,55 €	58 332,33 €	5,93%	79 343,22 €	8,24%
74	DOTATIONS SUBVENTION	709 954,84 €	703 927,00 €	724 579,91 €	20 652,91 €	2,93%	14 625,07 €	2,06%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	83 316,15 €	65 000,00 €	69 564,15 €	4 564,15 €	7,02%	-13 752,00 €	-16,51%
76	PRODUITS FINANCIERS	162,48 €	150,00 €	135,40 €	14,60 €	-9,73%	-27,08 €	-16,67%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 885,72 €	3 000,00 €	63 393,48 €	60 393,48 €	201,82%	36 507,76 €	135,79%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 913 342,36 €</b>	<b>1 868 185,22 €</b>	<b>2 048 564,75 €</b>	<b>180 379,53 €</b>	<b>9,66%</b>	<b>135 222,39 €</b>	<b>7,07%</b>
	<b>TOTAL SANS RECETTES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 886 456,64 €</b>	<b>1 865 185,22 €</b>	<b>1 985 171,27 €</b>	<b>119 986,05 €</b>	<b>6,43%</b>	<b>98 714,63 €</b>	<b>5,23%</b>

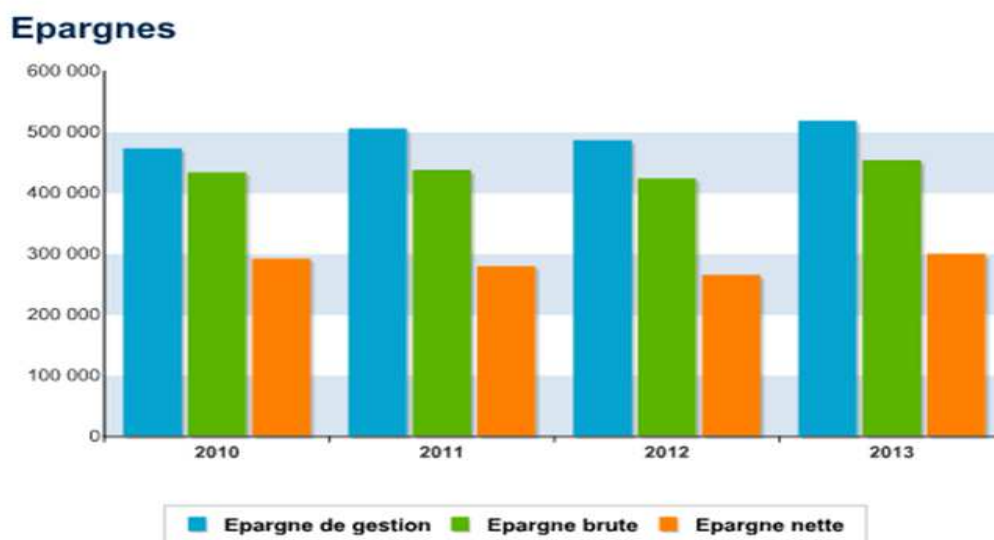
Plusieurs explications quant à l'évolution des recettes ainsi détaillées :

- Remboursement personnel : + 5 700 € (des remboursements sur des absences du dernier trimestre 2013 seront affectés en 2014)
  - Taxe sur l'électricité : + 55 500 € (somme intégrant la taxe sur les travaux d'électricité et d'éclairage de l'avenue)
  - Subv région : + 7 400 € (aide régionale pour organisation « Nuits Romanes 2013 »)
  - Remboursement CNC : + 15 500 € (somme reçue indûment, reversée à Ciné Chef)
  - Remboursement taxes foncières : + 32 000 € (régularisation 2012 et versement 2013 au titre de l'actualisation des bases soumises à la taxe foncière)
- **Total : + 116 000 € sans quoi le montant des recettes de fonctionnement auraient été assez similaires à celles de 2012.**

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2010	2011	2012	2013
<b>RECETTES</b>				
Excédent 2012 reporté	122 004,44 €	120 063,10 €	20 038,17 €	122 754,42 €
recettes 2013	1 850 289,23 €	1 932 693,25 €	1 913 323,35 €	2 048 564,75 €
recettes cumulées	1 972 293,67 €	2 052 756,35 €	2 033 380,52 €	2 171 319,17 €
<b>DEPENSES</b>				
dépenses 2013	1 417 230,57 €	1 495 718,18 €	1 490 066,11 €	1 595 213,10 €
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT 2013</b>	<b>555 063,10 €</b>	<b>557 038,17 €</b>	<b>542 754,41 €</b>	<b>576 106,07 €</b>

## Conséquence de ce résultat sur les épargnes :

	2010	2011	2012	2013
<b>Recettes de fonctionnement</b>	1 850 289	1 915 351	1 892 871	2 019 192
Epargne de gestion	472 510	505 079	485 986	518 078
Epargne brute	433 059	436 975	422 716	453 353
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	23.40 %	22.91 %	22.36 %	22.47 %
Epargne nette	291 221	278 777	264 536	299 300



La gestion rigoureuse qui a succédé à la renégociation des prêts en 2005, permet donc de disposer d'une marge de manœuvre satisfaisante. Cependant Monsieur le Maire ajoute que la prudence est impérative car il n'existe pas une réelle visibilité, à moyen ou long terme, pour les collectivités. Les dotations de l'Etat diminuent mais on ne sait pas dans quelle proportion.

## Section d'Investissement

Monsieur le Maire commente les écritures 2013 dont le détail est le suivant :

INVESTISSEMENT DEPENSES				INVESTISSEMENT RECETTES			
	BP 2013	BP 2013 + DM	CA 2013		BP 2013	BP2013 + DM	CA 2013
déficit reporté				Excédent reporté	413 106,04 €	413 106,04 €	413 106,04 €
Remboursement en capital des emprunts 2013	156 000,00 €	156 000,00 €	154 314,72 €	virement prévisionnel	375 000,00 €	375 000,00 €	
Restes à réaliser travaux	413 481,00 €			FCTVA	50 000,00 €	50 000,00 €	52 814,33 €
Programme de travaux 2013	533 821,00 €	1 417 524,00 €	815 145,39 €	Taxe d'Aménagement	4 000,00 €	3 999,96 €	10 190,12 €
Réserve travaux	470 222,04 €			excédents de fonctionnement	420 000,00 €	420 000,00 €	420 000,00 €
moins-value sur cessions (opérations d'ordre)			29 374,05 €	subventions RAR	111 418,00 €	111 418,00 €	107 839,89 €
opérations patrimoniales (opérations d'ordre)		5 980,00 €	5 980,00 €	subventions travaux 2013	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				emprunts	200 000,00 €	200 000,00 €	185 271,50 €
				opérations patrimoniales (opérations d'ordre)		5 980,00 €	5 980,00 €
				transferts entre sections (opérations d'ordre)			31 374,05 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 573 524,04 €</b>	<b>1 579 504,00 €</b>	<b>1 007 814,16 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 573 524,04 €</b>	<b>1 579 504,00 €</b>	<b>1 226 575,93 €</b>

Le bilan global du budget principal de la commune ainsi décomposé, illustre une situation saine et permet d'appréhender le budget primitif 2014 assez sereinement :

BUDGET PRINCIPAL	EXERCICE 2013			Report du résultat de l'exercice 2012	RESULTAT CUMULE 2013
	Recettes	Dépenses	Résultat 2013		
<b>Fonctionnement</b>	2 048 564,75 €	1 595 213,10 €	453 351,65 €	122 754,2 €	<b>576 106,07 €</b>
<b>Investissement</b>	813 469,89 €	1 007 814,16 €	-194 344,27 €	413 106,04 €	<b>218 761,77 €</b>
<b>Résultats cumulés inv &amp; fonct</b>			<b>259 007,38 €</b>	<b>535 860,46 €</b>	<b>794 867,84 €</b>

Aucune remarque n'est formulée quant à l'exécution de ce budget. Monsieur le Maire intéressé par la décision à prendre, quitte la salle et Madame Sylvie Magnain 1<sup>ère</sup> adjointe invite l'assemblée à se prononcer quant au compte administratif 2013 du Budget Principal qui est adopté à l'unanimité (16 voix).

Le Compte de Gestion 2013 de ce budget principal, conforme au Compte administratif, est également adopté à l'unanimité (17 voix).

### INSTALLATION D'UNE BACHE INCENDIE PECHOT-GUIBOU

Madame Sylvie Magnain adjointe explique que le Syndicat 4B de Périgné va procéder à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2014, au raccordement des nouvelles canalisations qu'il a installées sur la zone de Péchiot-le Guibou. Elle ajoute par ailleurs, que le Syndicat a déjà procédé à la déconnexion du forage du Guibou.

Eu égard à cette nouvelle situation, les 2 poteaux qui permettaient la défense incendie de cette zone doivent être remplacés par une bâche incendie de 120m<sup>3</sup> pour laquelle une consultation a d'ores et déjà été menée car son installation doit être effective au 01.07.2014.

Madame Magnain indique que la commission « Finances – Marchés Publics » a étudié les offres reçues. Elle présente la proposition de la commission établie en vertu des critères suivants : Prix : 75% et Valeur technique : 25%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier le décapage et préparation du sol (180m<sup>2</sup>), la fourniture et la pose de la bâche de 120m<sup>3</sup>, la réalisation d'une clôture d'une hauteur de 1.50m à l'entreprise STPM de Saint Léger de la Martinière (79) pour un montant de 11 442 € TTC.

Il est précisé que le Service départemental incendie sollicité par la commune, a validé la technicité de la proposition.

Eu égard au fait que quelques maisons concernées par cette défense incendie sont situées sur la commune de La Bataille, Monsieur Michel Gornard suggère de solliciter son partenariat financier.

Par ailleurs, Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention d'occupation de la zone nécessaire, sur le terrain de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou cadastré section E n° 2, situé Route d'Aubigné, pour l'installation de cette bâche.

### ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Sur proposition de la commission « Animation de la vie locale – Jeunesse- Culture » commentée par Madame Sylvie Couteau adjointe responsable de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une aide de 500 € à l'association 'Cycle Chef Boutonnais' pour l'organisation de la course cycliste du 1<sup>er</sup> Juin 2014.

### PRINCIPE D'ACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe les élus des conditions de faisabilité du projet de construction de l'EHPAD concernant en particulier l'accès aux parcelles concernées. Ainsi, il est nécessaire de disposer d'une bande de terrain sur le terrain voisin appartenant aux Consorts Lebeaux. Monsieur Lebeaux contacté, n'est pas opposé au principe de cette transaction et demande à la collectivité de lui faire une proposition.

Monsieur le Maire explique le contexte et le principe de giration et de circulation sur cette bande de terrain, établi par les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires)



Ainsi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour et 3 abstentions,

- Prend note que cet accès (10 m + 4m de la parcelle appartenant aux Consorts Bouyer) de 14 m servirait pour partie de stationnement (pour le personnel de l'EHPAD et pour les personnes qui viennent au marché le samedi matin) et pour l'autre partie serait une zone de circulation avec aménagement à envisager pour le demi- tour ;
- Prend note que ce tronçon servirait, d'accès public à la partie située au sud de la parcelle;
- Accepte le principe d'achat d'une bande de terrain sur la parcelle de Monsieur et Madame Lebeaux de 10 m de largeur ;
- Autorise Monsieur le Maire à négocier avec les propriétaires en vertu d'un montant de transaction fixé à 20 000 €, étant précisé que la division de la parcelle serait à la charge de la collectivité.

Cette acquisition permettrait de répondre aux exigences de faisabilité du projet de l'EHPAD tout en améliorant le stationnement le samedi matin à proximité du marché.

## EXPERTISE DES DESORDRES DE L'AVENUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des conclusions de la dernière rencontre avec l'entreprise CTPA, le Cabinet Nicolet et leurs experts respectifs le 17 Février dernier.

Des choix techniques ont d'ores et déjà été retenus concernant notamment la reprise totale du béton désactivé partiellement dégradé avec de l'enrobé + résine. En effet, la réfection partielle des zones endommagées laisserait craindre un possible désordre sur la partie qui serait conservée. Les travaux concerneront également les désordres devant l'Eglise Saint Chartier, l'affaissement de chaussée face au cimetière, le regard de la Place Emile Thomas ; l'écoulement des eaux devant le garage de Monsieur et Madame Boivineau.

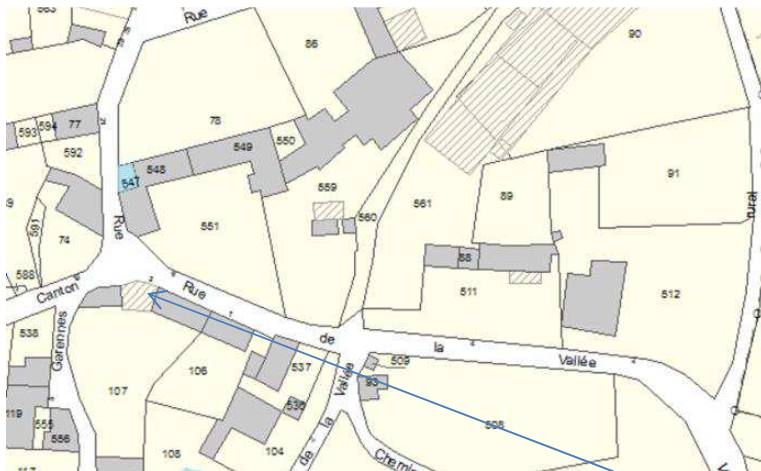
Le calendrier est établi pour une intervention en mai ou juin après concertation avec les services du Conseil Général des Deux-Sèvres, pour régler et organiser les modalités techniques de l'indisponibilité de l'avenue pendant les 2 semaines de travaux (bus scolaires, déviation des véhicules...).

La collectivité est dans l'attente du protocole qui viendra confirmer le cahier des charges et la prise en charge par moitié des 130 000 €uros de réparation entre l'entreprise et le maître d'œuvre.

## PLAQUES DE RUES ET NUMEROTATION – MISE A JOUR

Comme convenu lors de la dernière réunion, Monsieur Guillaume Gendraux adjoint chargé de la commission 'valorisation du patrimoine et du cadre de vie', donne le compte rendu du recensement des plaques à remplacer ou à ajouter sur l'ensemble du territoire communal. Une réunion de la commission est fixée le 10.03.2014 pour en dresser la liste définitive et déterminer l'enveloppe financière à envisager.

Le Conseil Municipal est par ailleurs informé de la nécessité de numéroté la propriété de Monsieur et Madame Xavier Baudoin Rue de la Vallée aux Vaux. Eu égard à la numérotation déjà en place, elle aura le Numéro 4Bis



Numérotation ajoutée : 4Bis

## MEDIATHEQUE MUNICIPALE – ANIMATION PLANETE D

Sur proposition concertée de Monsieur le Maire et des agents de la Médiathèque, le Conseil Municipal informé de la soirée organisée par la Médiathèque le 08 avril 2014 à 20 heures 30, à laquelle la projection du dernier film de Planète D- « Autarcie » sur le voyage à tandem avec 2 enfants sera suivie d'une conférence sur l'enquête menée sur les écovillages, fixe le tarif d'entrée à 2 €uros.

## DEMANDE D’AFFILIATION DE LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS AU CENTRE DE GESTION 79

Le Conseil Municipal est informé de la demande d'affiliation de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, au Centre de Gestion de Saint Maixent pour l'aider à gérer ses 410 fonctionnaires et stagiaires. Après en avoir délibéré, considérant l'accord de principe formulé par le CDG 79, le Conseil Municipal accepte cette affiliation.

## RAPPORTS DES COMMISSIONS

**Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Affaires sociales »**

- fait le bilan des actions sociales 2013 menées en concertation avec les CCAS du canton de Chef Boutonne

PASS' SPORT	2011	2012	2013	
Nombre d'aides octroyées dans le canton	46	63	71 dont 34 de Chef Boutonne	
Montant des aides	1396 €	1878 €	2650 €	
PISCINE	2010	2011	2012	2013
Nombre de cartes	44	43	42	132 dont 51 de Chef Boutonne
Nombre d'entrées	199	223	454	593



CINEMA	2012-2013	2013-2014
Nombre d'entrées	130	122 à ce jour

- indique que depuis l'ouverture de la pêche, 99 cartes annuelles adultes et 9 cartes annuelles enfants (dont 5 avec l'action Pass'Sport ) ont été vendues.
- informe les élus que la prochaine réunion du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) aura lieu le 07.03.2014. .

#### Les divers élus responsables des commissions communales :

- Sylvie MAGNAIN Adjointe responsable de la Commission « Affaires sociales »
- Guillaume GENDRAUX Adjoint responsable de la Commission « Valorisation du patrimoine »
- Valérie INGLIN responsable de la Commission « Communication »
- Sylvie COUTEAU adjointe responsable de la commission « Animation de la vie locale – Jeunesse- culture »
- Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

remercient vivement les élus pour leur implication et leur dévouement au sein de ces diverses commissions.

**Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »**  
évoque l'action « Habiter Mieux » dont la gestion est reprise par le Conseil Général des Deux-Sèvres.

#### L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 22 heures 30 :

- Réussite du « repas fruits de mer » organisé par le FC Boutonnais le week-end dernier au gymnase.
- Aide ponctuelle des agents à l'installation matérielle d'un jardin pédagogique au Collège François Truffaut
- Bilan mensuel de l'effarouchement des pigeons (48 pigeons capturés en février)
- Etablissement des permanences des élus pour les élections municipales des 23 et 30.03.2014.

Puis Monsieur le Maire donne lecture d'un mot de fin de mandat, rédigé en ces termes :

*Cette réunion est particulière, comme je le disais en début de réunion, et nous voici d'ailleurs déjà à la fin de cette réunion...*

*Je voudrais en profiter pour vous dire quelques mots. J'ai écrit ces mots car je ne veux pas que l'émotion me fasse dire des choses de façon maladroite ou m'en fasse oublier certaines autres.*

*Effectivement, une page va se tourner avec les nouvelles élections municipales qui ont lieu dans 3 semaines. Une nouvelle équipe municipale sera formée, envoyée par les électeurs de Chef-Boutonne et une partie d'entre nous, ce soir, espère en faire partie et je souhaite bien évidemment occuper la même place.*

*Mais, quoiqu'il arrive, nous ne connaissons pas la même situation où 18 élus d'une même liste ont siégé et après la démission immédiate du 19<sup>ème</sup>, 100% de l'équipe qui a dirigé la commune durant 6 ans provenait de la même liste. Maintenant, il y aura une opposition et c'est normal.*

*Ce n'est pas parce que nous étions « entre nous » que le travail a été différent, moindre, mais l'ambiance a certainement été plus légère. Les spectateurs qui accompagnés durant toutes ces années, issus essentiellement de « Chef-Boutonne Alternative » pourraient certainement témoigner de cette implication permanente, de ces discussions, de ces débats passionnés où l'intérêt général a toujours primé sur toute autre considération. Nous n'étions pas toujours d'accord, et tant mieux ; mais tous les avis ont été entendus, respectés.*

*J'ai vu l'évolution au cours de ces 6 années. Au cours des 2 premières années, il y a eu l'apprentissage. Les interventions des nouveaux étaient assez discrètes. Puis depuis 4 ans, chacun a pris ses marques. Certains sujets ont été plus discutés et les interventions plus naturelles, spontanées. C'est vrai et je le reconnais, il faut un peu de temps pour comprendre l'environnement des collectivités et les modalités des décisions à prendre.*

*En 6 ans, nous avons fait un travail que je considère comme très important. Je ne veux pas trop développer cela car le conseil municipal n'est pas le lieu de faire un bilan de mandat. Mais tout le monde s'accorde à dire dans la commune que le travail de notre équipe a été réel et constant. J'y souscris. Et tout le monde y a pris sa part ; que ce soit lors des commissions, dans les conseils municipaux, dans les différentes représentations à l'extérieur, à la communauté de communes.*

*En 6 ans, vous ne le savez peut-être pas mais, uniquement pour la commune directement, nous avons fait 78 réunions de conseil municipal et environ 150 réunions pour les commissions. Je ne compte pas le travail personnel que vous avez également réalisé.*

*Pour tout cela, je voudrais vous remercier toutes et tous. Je veux vous dire ma reconnaissance pour le travail que vous avez effectué. J'ai une pensée particulière (et je pense que vous vous joindrez à moi) pour Pierre Blanchard qui nous a quittés en 2010. Il nous manque.*

*Odile, Marie-Claire, Valérie, Marie-Noëlle, Martine, Michel, Philippe, Loïc, vous avez fait le choix de ne pas vous représenter. Que ce soit pour des raisons de santé, professionnelles, ou simplement un choix personnel, je respecte cette décision. Vous pouvez quitter le Conseil Municipal avec la conscience d'avoir travaillé pour le bien commun et d'avoir représenté vos concitoyens. Un mot en particulier pour Valérie, qui n'a pas été épargnée par les ennuis de santé, qui a souhaité démissionner de son poste d'adjoint mais qui a, jusqu'au bout, œuvré pour la réalisation de nos journaux.*

*Sylvie, Sylvie, Dominique, Christian, Joël, Guillaume, Arthur, Patrick, vous avez fait le choix de continuer à mes côtés et je vous en remercie. Merci pour votre travail et votre investissement mais j'espère qu'il va continuer encore 6 ans. Un merci particulier pour Sylvie et Joël, qui ont été des adjoints disponibles et présents à la mairie.*

*En conclusion, je voudrais vous dire que j'ai été fier d'être votre maire et d'avoir présidé ce Conseil Municipal. Et une des choses dont je suis le plus fier est qu'humainement, nous terminons ce mandat ensemble. Ce n'est pas une évidence et puis cela n'arrive pas partout.*

*Je ne voudrais pas terminer mon propos sans dire un mot sur les agents qui, pour beaucoup, travaillent dans l'ombre. Ils appliquent nos décisions, ils sont à notre écoute. Moi qui les côtoie de près, je peux vous confirmer qu'ils s'efforcent de servir au mieux, et ce quels que soient leurs fonctions.*

*Un petit mot en particulier pour celle que je « martyrise » le plus, et qui est un maillon essentiel dans l'avancement de nos projets. Je veux parler de Christine. Merci pour ton écoute, ta patience, ta compréhension et ton travail.*

*Nous voici donc véritablement à la fin de cette dernière réunion.*

*Je terminerai en disant que notre démocratie a besoin d'engagement citoyen, de volontaires pour travailler au service de tous. Nous avons humblement et modestement servi de notre mieux.*

*Puis les élus ont été invités à partager le verre de l'amitié.*

*Ainsi délibéré le 03.03. 2014, en mairie de Chef-Boutonne.*

Le Maire,  
Fabrice MICHELET

**Vous pouvez lire ce compte rendu sur le site officiel de la commune [www.chef-boutonne.fr](http://www.chef-boutonne.fr);**